



Lundi 18 juillet 2022

à 18h00

**Procès-Verbal**  
**du conseil municipal**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit juillet, le conseil municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry VALADON.

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>A donné procuration à</b>
ASTIER Martine	<b>X</b>		
BEAUGERIE Delphine		<b>X</b>	<b>Vincent Tournieroux</b>
BIAD Brahim	<b>X</b>		
BOUCHON Véronique	<b>X</b>		
BOURDOLLE Philippe	<b>X</b>		
BOURGEOIS Annick	<b>X</b>		
BRAILLON Eliane	<b>X</b>		
COQUEL Laure	<b>18h05</b>		
DEBAYLE Michèle		<b>X</b>	<b>Martine Astier</b>
DOUDARD Christian		<b>X</b>	<b>Bernard Sauvagnac</b>
EJNER Pascal	<b>X</b>		
HAY Salomé		<b>X</b>	<b>Joël Villautreix</b>
JANICOT Philippe		<b>X</b>	<b>Thierry Valadon</b>
LARROQUE Joël	<b>X</b>		
MOREAU Aurore		<b>X</b>	<b>Eliane Brailon</b>
MOUMIN Manon		<b>X</b>	<b>Laure Coquel</b>
NARAIN Gino		<b>X</b>	<b>Pas de pouvoir</b>
SAUVAGNAC Bernard	<b>X</b>		
TOUNIEROUX Vincent	<b>X</b>		
VALADON Thierry	<b>X</b>		
VILLAUTREIX Joël	<b>X</b>		
WISSOCQ Mathilde		<b>X</b>	<b>Annick Bourgeois</b>
ZBORALA Bernard	<b>X</b>		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Philippe BOURDOLLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

# SOMMAIRE

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente,
- Ordre du jour :

1. Modification de la grille des emplois.

➤ Questions diverses.

➤ Désignation du secrétaire de séance : Philippe BOURDOLLE

➤ Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Arrivée de Mme Laure Coquel à 18h05.

## **FONCTION PUBLIQUE**

Thierry Valadon, adjoint aux finances et 1<sup>er</sup> adjoint préside la séance en l'absence de M. Le Maire.

Il indique qu'il n'y a qu'une seule délibération à l'ordre du jour relative à la modification de la grille des emplois qui concerne le départ d'un agent des services techniques qui fait valoir son droit à la mutation. Cet agent rejoindra à partir du 1<sup>er</sup> octobre la Communauté Urbaine Limoges Métropole. Il s'agit d'ouvrir un poste sur un grade différent pour pouvoir le remplacer.

### **1. Modification de la grille des emplois.**

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, il appartient au conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire de travail des emplois dans la commune ainsi que les créations et les suppressions des emplois.

1- Services techniques :

- Création d'un poste permanent d'adjoint technique (poste 56), à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Afin de remplacer un agent qui quitte la commune par voie de mutation, il convient de créer un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique (catégorie C) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- **de valider la création d'un poste d'adjoint technique (poste 56) permanent à temps complet au 1<sup>er</sup> octobre 2022,**
- **d'approuver la nouvelle grille des emplois à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

<b>VOTE 22</b>	<b>POUR 22</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

## **QUESTIONS DIVERSES**

Martine Astier demande des informations complémentaires sur les postes à pourvoir actuellement sur le site internet de la commune notamment celui concernant le Relais Petite Enfance (RPE).

Annick Bourgeois explique que l'agent actuel a décidé de ne pas renouveler son contrat qui arrive à terme fin août. Thierry Valadon ajoute qu'un poste est par conséquent vacant à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Martine Astier ajoute qu'elle a également vu un poste pour les pièces d'identité. Thierry Valadon répond que c'est une création de poste mais à temps partiel.

Bernard Zborala demande s'il y a une limite d'âge pour postuler sur le poste des services techniques. Stéphanie Chavaroc, la Directrice Générale des Services répond que cela est interdit et discriminatoire. Bernard Zborala indique que sa question est plutôt liée à un âge